



140 collègues à la réunion du SNUipp le 8 mars à La Seyne

École soldée : tout doit disparaître...

Sommaire

- Page 1 Édito
- Page 2 Action, actualité, CTPD, CDEN.
- Page 3 Laïcité, retraités.
- Page 4 IRL, Elections IUFM et dir. Segpa
- Page 5 CAPD du 18 mars.
- Page 6 Mouvement 2008.
- Page 8 Fiche contrôle Mouvement.

Directeur de la publication
André TOUVIER
Mensuel : n° 187
Prix au numéro : 0,76 €
N° de commission paritaire :
0 510 S 07337
Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr
Site : <http://83.snuipp.fr>

Après l'effet d'annonce très médiatique de la suppression du samedi matin, qui fait grimper les sondages d'opinion, après le discours de Latran du Chanoine SARKOZY qui place l'instituteur au-dessous du prêtre, après le « Livre Vert » de la Commission Pochard et le rapport Attali, qui nous promettent régressions et dégradations de notre École, après le scandale sur le devoir de mémoire de la Shoah, où il faudrait associer chaque élève de CM2 à un enfant Juif Français mort en déportation durant la II^{ème} guerre mondiale... Quelle sera la prochaine grande annonce publicitaire gouvernementale ?

En attendant, rien de véritablement concret nous apparaît sur tous les sujets qui nous préoccupent :

- la suppression du samedi matin n'a abouti, à l'heure actuelle, qu'à un relevé de conclusions (déjà signé par 2 organisations syndicales), mais rien d'officiallement acté,
 - la publication de nouveaux programmes pour l'école primaire seront prochainement soumis à consultation, mais comment et dans quel but,
 - le protocole d'accord sur le pouvoir d'achat ne répond en rien à nos revendications
 - et toujours en suspend, comme l'épée de Damoclès, le projet des EPEP, puis l'extension de l'utilisation du fichier Base Élève...
- Les seules assurances que nous donne ce gouvernement fermé et autoritaire sont les suppressions de postes (3500) en masse dans le second degré, les dotations académiques

nulles ou insuffisantes dans le premier degré, les fermetures de postes, les reports de CTPD « carte scolaire » après les élections municipales et cantonales, pour ne pas gêner certains candidats, les stages de remise à niveau réservés aux élèves de CM sur notre temps de vacances.....

Tout est mis en œuvre pour affaiblir, voire anéantir l'École Publique. Une lutte à la hauteur de cette « casse organisée » s'impose et suppose de réunir les personnels en AG pour élaborer des revendications précises et communes à tous les acteurs de l'École, mais aussi avec les parents et les forces du mouvement social...

La FSU a décidé d'une semaine d'action éducation du 12 au 19 mars 2008 marquée par une journée contre la précarité le 12, une grève intersyndicale dans le second degré le 18 et une journée nationale de mobilisation dans le premier degré le 19.

Il est urgent et nécessaire de s'unir et de se mobiliser d'avantage. Tous ensemble nous réussirons à enrayer cette dégradation programmée et sauver ainsi Notre École.



Sylvie BOURRELY,
Élue du personnel du SNUipp

Action

Après la grève du 24 janvier, construisons les suites

Page 2

Élections

Scrutin IUFM après la victoire du SNUipp chez les directeurs de SEGPA

Page 3

CAPD

Le compte-rendu de la commission du 18 mars

Page 5

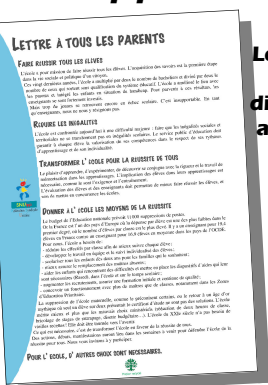
Mouvement

Infos et fiche de contrôle syndicale

Pages 6 à 8

Débattre, construire et agir

Des centaines de collègues participent aux réunions du mois de mars du SNUipp à travers tout le département



Lettre aux parents disponible auprès du SNUipp.

Le gouvernement, malgré les résultats aux élections municipales et cantonales, a annoncé sa volonté de ne pas répondre aux revendications portant sur le pouvoir d'achat, la réduction de la précarité, les politiques budgétaires. Il a au contraire confirmé sa volonté de poursuivre les réformes à un rythme soutenu et le plus souvent sans aucune concertation. La politique éducative actuelle tourne le dos aux besoins des écoles et soulève de l'inquiétude et de la colère dans les écoles. La succession d'annonces et de mesures remet en cause profondément le système

éducatif. Dans le cadre de la semaine d'action de la FSU, le SNUipp a organisé une table ronde le 19 mars à Toulon avec la FCPE. Des tracts ont été distribués sur les marchés varois et certaines écoles ont pris le relais auprès des parents d'élèves. Les personnels exigent une école qui favorise la réussite de tous les élèves. Cela nécessite : la réduction des effectifs par classe, le développement du travail en équipe et le suivi individualisé des élèves, le développement de la scolarisation en maternelle, le remplacement des maîtres absents, le développement des RASED, une hausse des recrutements, la création de postes qui permettent de rendre pérennes les fonctions assurées par les EVS et les AVS ... Les manifestations prévues le 17 mai seront des rendez-vous incontournables sur les questions éducatives et budgétaires.

Samedi matin : le SNUipp ne signe pas
La suppression du samedi matin

et de deux heures d'enseignement pour tous les élèves va bouleverser le fonctionnement des écoles en

Les manifestations prévues le 17 mai seront des rendez-vous incontournables

diminuant le temps des apprentissages. Cette mesure ne permettra pas d'agir efficacement contre l'échec scolaire. Sur les 72 heures dégagées, 60 serviront aux actions auprès des élèves en difficulté et à leur organisation ; les 6 autres aux relations avec les parents, 6 heures sont ajoutées aux 12 heures actuelles de formation. Devant l'accroissement des inégalités (entre écoles, élèves et enseignants), face aux réponses insuffisantes en matière de temps de concertation, au vu des résultats de la consultation qu'il a organisée, devant cette décision unilatérale prise sans examen

de toutes ses conséquences, le SNUipp décide de ne pas signer le relevé de conclusions.

Stages de remise à niveau
le dispositif des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires n'est pas approprié. Prétendre diviser par trois l'échec scolaire lourd par ces mesures n'est pas crédible. Cela l'est d'autant moins que les départs en formation spécialisée et des postes E et G sont supprimés dans certains départements. Investir 23,5 millions d'euros pour payer des heures supplémentaires, alors que l'école a besoin de créations importantes de postes, n'est pas acceptable. L'augmentation du pouvoir d'achat des enseignants ne doit pas passer par des mesures individuelles du type « travailler plus pour gagner plus ». Le SNUipp dénonce la surcharge de travail pour les directeurs d'école et les collègues de CM et appelle les enseignants à ne pas rentrer dans le dispositif.

CTPD et CDEN

Les commissions du 21 mars boycottées par les élus de la FSU et d'autres organisations.

Le 21 mars devaient se tenir le CTPD chargé d'étudier la préparation de la rentrée 2008. Les élus de la FSU et de l'Unsa se sont rendus à l'IA afin d'expliquer qu'ils ne siègeraient pas. Les raisons en sont simples : malgré leurs demandes répétées de pouvoir disposer, dans les délais réglementaires, du document exhaustif de la situation de toutes les écoles du Var, l'IA a fait le choix de ne pas transmettre ce document. Les élus ont rappelé que cette demande a été faite lors de tous les CTPD de ces dernières années. Malgré la grève administrative des directeurs, les élus du personnel des Alpes Maritimes, ont toujours pu

disposer de ce document. Dans le Var, non ! Pourtant, cette année le blocage administratif a été levé. En conséquence, rien ne pouvait s'opposer à ce que ce document soit fourni. Deux syndicats, le SNUipp/FSU et le SE/UNSA ont été reçus en audience il y a une semaine à leur demande. L'IA n'a pas cru devoir leur donner satisfaction. Il n'est pas imaginable que l'administration ne dispose pas d'un document exhaustif et fiable pour préparer la carte scolaire de rentrée. Il n'est pas admissible que ce document n'ait pas été transmis aux représentants des syndicats qui siègent en CTPD. D'autant que la dotation zéro du

ministère pour la rentrée 2008 a été calculée sur la base de ces chiffres. **Aujourd'hui, l'Inspecteur d'Académie porte seul la responsabilité de la non tenue de ce CTPD.** Les élus du personnel le regrettent pour le service public d'éducation, car cet épisode supplémentaire fait suite au retard qui découle du choix - politique mais peu glorieux - du ministère de retarder la carte scolaire après les élections municipales... Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, les 11000 suppressions de postes dans l'Education nationale, vont faire des ravages et les réactions des enseignants et des parents d'élèves sont déjà fortes avant même que les

mesures de carte scolaire soient connues. **L'IA doit entendre cette protestation et cette colère ! La FSU et l'Unsa exigent le respect des personnels et de leurs élus au sein des organismes paritaires. Ils informeront la profession de l'attitude de l'IA et renouvelleront fermement leur demande du document exhaustif des prévisions de rentrée des écoles du Var.** Pour la réunion du CDEN en préfecture, prévue à la suite du CTPD, la FCPE s'est associée à la FSU et à l'Unsa et a refusé de siéger. Les deux commissions ont donc été re-convoquées ultérieurement.

Réaffirmons la laïcité

« *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ».



Soyons clairs ! La laïcité est une notion constitutive de notre République, de ses citoyens, de notre École et qui se suffit à elle-même. Elle n'est ni ouverte, ni plurielle, ni intelligente, ni sectaire, ni apaisée, ni positive, ni tolérante. Elle est, ou elle n'est pas. En effet, la laïcité, qui a vu le jour le 9 décembre 1905, pose pour chaque être humain la « liberté de conscience » définie comme ce droit d'avoir la religion de son choix ou de n'en pas avoir. La laïcité ne saurait, de ce fait, être l'ennemie des religions : elle en est au contraire la garante, dans la mesure où elle affirme l'égalité digne

des croyants. Mais elle affirme aussi l'égalité digne des athées, des agnostiques et des indifférents : la base de la laïcité, c'est l'universel. Mais l'omnipotent président français, vous savez le chanoine de Latran, élu il y a quelques mois, commet des déclarations mêlant ses convictions personnelles et religieuses et sa fonction présidentielle à propos de la Laïcité, des valeurs de vivre ensemble et de l'École.

Après Rome le 20 décembre 2007 et Riyad le 14 janvier 2008, les discours cléricaux de Nicolas Sarkozy, Président de la République française et de tous les français, se suivent, se ressemblent et s'aggravent. Le mercredi 13 février 2008, au dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), il a déclaré vouloir imposer l'enseignement de la morale religieuse à l'École publique, à côté de celui de la « *morale laïque* », pour « *que nos enfants aient aussi le droit de rencontrer à un moment de leur formation intellectuelle et humaine*

des religieux engagés qui les ouvrent à la question spirituelle et à la dimension de Dieu ». Il s'agit donc clairement de l'enseignement du catéchisme au sein de l'École publique laïque, enseignement qui en avait été chassé par les grandes lois laïques constitutives de notre République des années 1881, 1882 et 1886. Sans oublier qu'il a aussi salué quatre ordinations traditionalistes à Saint Jean de Latran et que sa conseillère, Emmanuelle Mignon, veut revoir la liste des sectes en France pour faciliter l'expansion de la scientologie.

N'oubliez pas de signer la pétition « *Défendons la Laïcité* » sur : www.appel-laique.org

Pour ne pas être en reste, le ministre de l'Éducation Nationale Xavier Darcos, se sentant certainement pousser des ailes, annonce la création d'un « *fonds spécifique d'intervention* », financé par les fonds publics du budget de

l'enseignement public. Il s'agit tout bonnement de financer, d'ici la rentrée scolaire de septembre 2008, cinquante classes d'enseignement privé dans les banlieues. C'est le début de l'application de la décision 153 préconisée par le rapport Attali : « *L'État affecterait aux parents une somme d'argent par élève. Chaque parent pourrait l'utiliser dans un établissement public ou privé de son choix* ». C'est de nouveau une violation flagrante des lois laïques de 1881, 1882, 1886 et 1905, qui interdisaient tout financement public des religions et de l'enseignement privé (**Article 2**, La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte).

C'est pourquoi le SNUipp – FSU 83, membre du « Carrefour Laïque », tient à réaffirmer très simplement son attachement à l'article premier de la Constitution française « *la France est une République indivisible, laïque et démocratique et sociale* ». Tout un programme !

Pour une augmentation immédiate des retraites



Depuis la rentrée scolaire la Section Fédérale des Retraités FSU du Var a multiplié les actions : Développer **la force d'action des retraités qui sont plusieurs milliers pour la FP dans le Var pourrait être très efficace**. Le 24 janvier les retraités ont manifesté avec les actifs grévistes et le vendredi 8 mars la SFR a tenu sa première permanence débat à la

Bourse du travail concernant l'érosion massive du pouvoir d'achat des retraités Corem et de la façon d'y remédier. Les prochaines permanences accueil auront lieu le vendredi de 14 à 17 heures le 4 avril et le 16 mai. Le jeudi 6 mars les retraités ont manifesté à Toulon pour une augmentation immédiate des retraites avec les UCR CGT, CFDT, CFTC, SFR-FSU, et UNSA.

Directeurs de Segpa

Le SNUipp confirme sa première place à la commission consultative paritaire académique des directeurs adjoints de Segpa.

Les élections du 11 mars dernier ont une nouvelle fois porté le SNUipp-FSU à la première place en nombre de suffrages : deux sièges pour le SNUipp-FSU qui seront occupés par Paul MAUREL (titulaire) et Laurence IOTTI (suppléante). Fort de cette confiance renouvelée, le SNUipp-FSU continuera de défendre l'enseignement spécialisé et ses personnels, particulièrement mis à mal par la casse du Service

Public d'Education qui, en premier lieu, fait des économies sur le dos des élèves les plus en difficulté. Nous continuerons de porter les revendications de la profession pour un enseignement spécialisé fort et présent, riche de la formation de ses enseignants.

Paul MAUREL,
directeur de la SEGPA
Bosco à La Valette



IRL du Var

+2% proposés pour 2007

Un groupe de travail s'est tenu le 18 février dernier concernant le montant de l'IRL 2007. Il préparait les travaux du CDEN prévu le 21 mars (voir page 2). Il reste 626 instituteurs dans le Var dont 126 étaient logés, les autres percevant l'IRL. Le Comité des finances locales du 13 novembre a fixé le montant national de la dotation 2006 à 2671 euros et l'IRL à

3028.48 euros, chaque commune (98 concernées dans le Var) assumant un différentiel annuel de 357.48 euros par instituteurs non logé et une majoration de 757.12 euros pour les ayant droit. Le comité de finances a souhaité un blocage du montant de l'IRL à 3028.48 euros. Lors du groupe de travail il a été acté une proposition d'augmentation de +2% fixant l'IRL 2007 à 3089.05 euros.

Élections IUUFM

Votez pour vos représentants de la liste FSU.

Depuis le 1er janvier 2008, l'IUFM Célestin Freinet a été intégré à l'université de Nice. De nouvelles instances ont donc été créées pour remplacer le Conseil d'Administration et le Conseil Scientifique et Pédagogique. Les 2 et 3 avril 2008, nous appelons tous les usagers de l'IUFM à venir massivement voter pour élire leurs nouveaux représentants. Depuis plusieurs années, le SNUipp est présent pour aider, soutenir et protéger les intérêts des enseignants du premier degré. L'an dernier encore, 67% d'entre vous nous ont fait confiance et nous ont donc permis d'occuper 4 sièges sur 5 dans les différentes instances.

C'est parce que nous sommes majoritaires que nous avons pu gagner de nombreux combats, notamment en ce qui concerne l'IUFM. Par exemple :

- l'augmentation du nombre de PE1 sur le centre IUFM de Draguignan (200 PE1 cette année),
- un second concours blanc en Sciences, Histoire et Géographie,
- l'ouverture permanente du CRD du centre IUFM de La Seyne,

- la création d'un troisième groupe de PE2 sur le centre IUFM de La Seyne,
- Report de l'inspection pendant l'année de T2.

Pour nous permettre cette année encore de mener de nouveaux combats, nous vous appelons donc à voter pour les candidats de la liste FSU.

Élections au Conseil d'École de l'IUFM
Scrutin du Mercredi 3 avril 2008

Depuis la création des IUFM, les étudiants et stagiaires donnent une très large majorité à la Liste Unitaire présentée par la FSU.

4 élu(e)s sur 5 en 2006 (68% des voix)

Les ambitions pour l'école

IUFM engage une formation à la hauteur des enjeux du service public d'éducation

Tous ensemble !

Ainsi, le 2 avril 2008, venez élire vos représentants du Var au Conseil d'école de l'IUFM:

Marion DACHICOURT
Carole DRAPIER
Aurélie SANCHEZ

Et le 3 avril 2008, votez pour votre représentant au CEVU de l'Université:
Christophe PHILBERT

Encore une fois, n'oubliez pas, venez nombreux voter pour vos représentants de la liste FSU et nous permettre ainsi de rester majoritaire !

CAPD du 18 mars

**Questions diverses et départs en formation CAPA-SH 2008/2009 :
128 postes vacants et seulement 13 départs accordés par l'IA.**

Départs en stage CAPA-SH

Reconduisant l'enveloppe budgétaire 2007 pour les départs en stage CAPA-SH 2008, l'IA a proposé un dispositif bien loin des besoins de notre département. En effet, alors que près de 128 postes vacants sont recensés, toutes options confondues, seuls 13 collègues obtiennent leur départ en stage CAPA-SH pour la rentrée 2008, sous réserve d'occuper un poste spécialisé à la rentrée prochaine ! Rappelons que l'année dernière 17 collègues avaient obtenu une formation...

Alors que l'IA ne proposait des départs que sur deux options (D et E), le SNUipp a obtenu un départ supplémentaire en option F. Force est de constater que les autres options tendent à disparaître dans le Var, pourtant des collègues s'étaient portés candidats en B et G. Dans le même temps, le 06 dispose de supports de stage pour 5 options (C, D, E, F, et G !) et maintient au moins 28 départs... Les enjeux budgétaires déterminent-ils seuls le nombre de départs en stage et le choix des options ? Pas sûr ... dans le Var, pour les handicaps auditifs, visuels, et moteurs il ne faudrait alors bientôt plus compter sur les personnels Éducation Nationale. Toujours aucun argument valable à nos yeux pour justifier, depuis 2005, l'absence de formation en option G... Et que laisse à penser la diminution pour cette année du nombre de stagiaires en E ? Peut-être que la disparition des RASED est en route...

Bilan des INEAT et Liste Complémentaire :

Le dispositif de recrutement par INEAT a permis cette année à 21 collègues d'entrer dans le Var. Mais, certaines personnes n'ayant pu obtenir l'EXEAT en cours d'année ont été lésées.

Cette année encore le Var n'a pu bénéficier du recrutement sur Liste Complémentaire. Tant que le CRPE 2008 n'a pas eu lieu, des recrutements peuvent se faire. Le SNUipp fera tout pour que cela soit le cas.

Échanges intra-académiques PE stagiaires pour l'année 2008-2009

Cette année 5 échanges sont réalisés entre les deux départements, permettant à 10 collègues d'améliorer leur situation. Une vingtaine de stagiaires dépendant des Alpes-Maritimes attendent toujours de pouvoir regagner le Var. Le SNUipp intervient à ce sujet.

Intégration PE

227 intégrations possibles en 2008 sur la liste d'aptitude et 52 places au concours.

IPEMF et samedis matins

Questionné par le SNUipp, l'IA a confirmé que la durée du temps de décharge ne serait pas modifiée avec la disparition des samedis matins. L'IUFM sera contacté pour une réflexion sur la ré-organisation du temps de travail des IPEMF.

N.B.I. dans le spécialisé

Pour les collègues travaillant sur un poste spécialisé, sans diplôme spécialisé, le versement de la NBI n'est pour le moment pas possible d'après le service juridique de l'académie. Le dossier est transmis au ministère pour confirmation de cette décision.

Un courrier de recours sera prochainement disponible auprès du SNUipp. Contactez-nous.

Liste d'aptitude pour postes à missions spécifiques

Les décisions des commissions seront envoyées au domicile des candidats par l'administration.

Habilitation en langue pour les PE2

Il apparaît maintenant évident que l'IUFM ne sera pas en mesure de donner les résultats des habilitations en langue avant les opérations du premier mouvement. Impossible dès lors pour les PE2 d'obtenir un poste fléché en LV lors de la première phase du Mouvement. Contactez le SNUipp.

Mise en place des stages dits de rattrapage pendant les vacances scolaires

De très nombreuses questions des collègues ont été adressées à l'administration concernant l'organisation et les questions de responsabilité. L'IA n'envisage pas de cadrage particulier, mais publiera sur le site web des réponses aux questions les plus récurrentes. Pour toute réponse aux nombreuses interrogations du SNUipp, l'IA propose de faire un bilan de l'action après les stages !

Formations CAPA-SH				
Options	Candidats	Postes vacants	Candidatures retenues en 2008	Candidatures retenues en 2007
A	0	1	0	1
B	1	2	0	1
C	0	2	0	0
D	5	35	2	1
E	25	64	10	12
F	5	14	1	2
G	1	10	0	0
Total	37	128	13	17



Réajustement pour les départs en stage DDEAS et DEPS

2 départs en stage DEPS à Aix-en-Provence,
3 départs en stage DDEAS à Suresnes.

SPECIAL MOUVEMENT 2008

QUI PARTICIPE ?

1/ **S'ils le désirent**, tous ceux qui, actuellement nommés à titre définitif, souhaitent changer de poste.

2/ **Obligatoirement** :

- ceux nommés à titre provisoire,
- les collègues touchés par une mesure de carte scolaire (ils sont avisés individuellement par l'IA).
- les collègues intégrés par permutation informatisée,
- ceux ayant demandé leur réintégration de dispo, détachement, congé parental...
- les sortants de stage de formation spécialisée,
- les sortants d'IUFM.

QUELS POSTES DEMANDER ?

Il est essentiel, pour avoir un maximum de chances d'obtenir satisfaction, de demander tous les postes qui sont susceptibles de vous intéresser, (classés, bien sûr, dans l'ordre de vos préférences), sans tenir compte du fait qu'ils soient vacants ou non.

Par le jeu du Mouvement tout poste est susceptible de se libérer en cours d'opération.

Grille varoise pour le correctif de la note

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit - plancher	11	11	12	12	12.5	13	13.5	14	14	14.5	15
Instit - plafond	14	14	15	15	15.5	16	16.5	17	17	17.5	18
Prof Ecole - plancher		10	11	12	12.5	13	13.5	14	15	15	15
Prof Ecole - Plafond			14	15	15.5	16	16.5	17	18	19	19,5

CONGE PARENTAL

Toute personne prenant un congé parental à l'issue d'un congé maternité perd le poste qu'elle occupait. Si son retour de congé parental se fait en cours d'année, elle sera donc ré-affectée à Titre Provisoire sur un autre poste, le plus proche géographiquement possible. Elle peut bénéficier d'une priorité pour retourner sur son poste au Mouvement suivant.

Toutefois, cette priorité ne garantit pas l'obtention du poste !

Dans tous les cas, prévenez le SNUipp-FSU.

Permanences Mouvement du SNUipp

Mercredi 26 mars

La Valette au SNUipp 9h/12h

La Seyne IUFM 8h30/13h

Jeudi 27 mars

La Seyne mat J.Zay 17h/18h

Draguignan IUFM 12h/18h

Lundi 31 mars

Ste Maxime S.Fabre 16h/17h

Toulon Mistral 17h/18h

Mardi 1er avril

Brignoles Jaurès1 17h15/18h30

Mercredi 2 avril

La Valette au SNUipp 9h/12h

La Seyne IUFM 10h/13h

Draguignan IUFM 10h/13h

Jeudi 3 avril

Hyères Îles d'or 17h/18h

St Maximin P. Barles 17h/18h

Vendredi 4 avril

Fréjus H Fabre 17h/18h

Du 7 au 11 avril (vacances)

La Valette au SNUipp 10h/12h avec ordinateur mis à disposition.

Conseils

✓ **Préparez votre liste de vœux** à l'aide de la fiche fournie par l'IA.

✓ Vérifiez que vous ayez votre NUMEN.

✓ N'attendez pas les derniers jours : le serveur risque d'être saturé.

✓ **Soyez attentifs à ce qui s'affiche !**

Après la fermeture du serveur vous ne pourrez plus modifier ni vos vœux (même en cas d'erreur) ni l'ordre de vos vœux. Les erreurs de code ne peuvent pas être rattrapées.

✓ **Attention aux libellés des postes, renseignez-vous !**

Par exemple : certains postes implantés dans une école peuvent fonctionner sur plusieurs écoles ou sur une circonscription. Tout poste demandé et obtenu ne peut être refusé !

A PROPOS DES REGROUPEMENTS

✓ Nous recommandons aux collègues ayant un petit barème de demander des regroupements de postes (commune ou secteur) qui permettent avec un seul code de demander plusieurs écoles.

Attention, les regroupements de communes La Seyne, Toulon, Fréjus, Les Arcs correspondent à une zone géographique, et non aux circonscriptions d'IEN.

Chacun devra vérifier attentivement son document.

✓ Pensez à transmettre au SNUipp un **DOUBLE** de vos courriers à l'IA, pour un contrôle et un suivi syndical.

Comment ça marche ?

► Les barèmes et les postes vacants sont contrôlés par les élus du personnel.

► L'ordinateur traite les demandes des collègues dans l'ordre décroissant des barèmes. Les vœux sont examinés par l'ordinateur dans l'ordre indiqué sur la liste établie par le collègue.

► Chaque poste, donc chaque vœu, correspond à un code différent. La plupart des postes sont inclus dans une commune, ou un secteur, puis un regroupement de communes. Il convient donc d'aller du précis au général.

► Les postes vacants ou libérés au cours du Mouvement sont attribués au plus fort barème parmi ceux qui les ont sollicités.

► Le collègue qui n'obtient au barème aucun des postes sollicités (les postes demandés ayant été attribués à un collègue ayant un plus fort barème ou ne s'étant pas libérés) :

► s'il est titulaire d'un poste à titre définitif, il le conserve.

► s'il est titulaire d'un poste à titre provisoire, il participe obligatoirement au Mouvement complémentaire.

► S'il n'obtient aucun de ses vœux (2ème saisie) dans le Mouvement complémentaire, un poste lui sera attribué d'office à titre provisoire pour l'année.

SPECIAL MOUVEMENT 2008

Quel barème Mouvement ?

Ancienneté + Note + Bonifications

- **Ancienneté Générale de Services** arrêtée au 31.12.07.

Un point par an, 0.084 par mois, 0.0027 par jour.

Divisée par deux au delà de 10 ans

1/2 point par an, 0.042 par mois, 0.0014 par jour avec un **maximum de 20 points** (soit 30 ans).

- **Note (dernière note obtenue avant le 31.12.07)**

Pour les collègues qui n'ont pas été inspectés depuis plus de 2 ans, un correctif de 0.5 point tous les 2 ans sans inspection est appliqué, sans toutefois pouvoir dépasser la note plafond de l'échelon.

Pour les sortants d'IUFM, c'est la note plancher du 2ème échelon (10) majorée d'une fraction de points correspondant au rang du concours d'entrée, sauf pour les LCPE (la note reste 10, mais l'AGS est différente).

- **Bonification direction**

Pour les collègues déjà directeurs, afin d'obtenir une autre direction : 3 points pour 3 ans sur la même école, ou 4 ou 5. Pour les collègues assurant un intérim de direction sur un poste non vacant à l'issue du Mouvement 2007 : 3 points

- **Bonification écoles difficiles**

1 point après 3 ans sur la même école, puis 0,5 par an, maxi 5 points.

Ces bonifications sont cumulables.

Vous pouvez compter sur les élu(e)s SNUipp

AVANT LE MOUVEMENT...

pour vous aider à établir vos vœux en vous informant, pour vérifier, à partir des éléments de barème et des informations que vous nous fournissez, les données annoncées par l'administration et le calcul de votre barème. S'il n'y a pas concordance, nous en recherchons les raisons et nous faisons procéder aux corrections nécessaires. Ces rectifications ne sont possibles que si vous nous avez fait parvenir la fiche de contrôle syndical renseignée (voir page 6).

EN COURS DE MOUVEMENT...

contrôler chaque opération, s'assurer que les règles départementales du mouvement sont respectées, éviter tout passe-droit, faire respecter les droits de chacun.

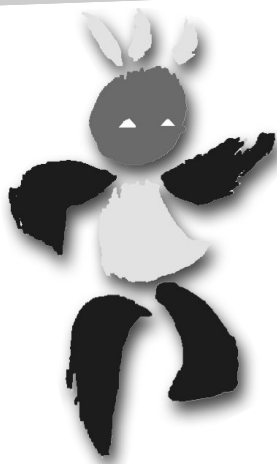
APRES LE MOUVEMENT...

Vous renseigner et, si nécessaire, faire corriger une erreur qui, malgré notre vigilance, aurait pu être faite.

Les acquis du SNUipp-FSU

- **Avancée des dates** du Mouvement, ainsi un maximum d'affectations sont connues avant la sortie des classes,
- **Participation des sortants d'IUFM** au Mouvement des titulaires, ce qui élargit leurs possibilités d'affectations.
- **Création des Titulaires de Secteurs** : plus de possibilités de nominations à TD (environ 170 postes),
- **Mise en place de deux phases distinctes** du mouvement avec deux saisies différentes,
- **Suppression de l'obligation des vœux de circonscriptions** dans la première phase.
- **Ré-actualisation de la grille** du correctif en 2006.

Retrouvez les infos mises à jours régulièrement sur le site : <http://83.snuipp.fr>



Pour chacune de ces étapes, vous pouvez compter sur vos élu-e-s du personnel du SNUipp-FSU

Vos élu(e)s SNUipp - FSU à la CAPD du VAR

Titulaires



TRIGO Emmanuel
Adjoint élémentaire
L. Carnot
TOULON 2



BOURRELY Sylvie
Adjointe maternelle
Grand Chêne
ROCBARON



MAUREL Paul
Directeur
Segpa Bosco
LA VALETTE



TOUVIER Raphaële
Adjointe maternelle
Jean Zay
LA SEYNE



SUZANNA Bruno
TRS
TOULON 1



CONTI Edith
Adaptation
Jaurès 1
BRIGNOLES

1er Suppléant(e)s



AMET Dominique
Directeur élém.
Daudet
DRAGUIGNAN



LAVIE Marie-Pierre
Adaptation
V. Hugo
LA SEYNE



GIRAUD David
Enseignant
Réfèrent
Les Arcs



MARTINEZ Monique
TMB
TOULON 3



TURCO Cédric
Adjoint élémentaire
Malraux
LA SEYNE



PORTMANN Jean-Pierre
Directeur élém.
Coudoulière
SIX FOURS

2nd Suppléant(e)s



CARENA Nathalie
Adjointe maternelle
St Roch
TOULON 1



LOMBARD Chantal
Directrice
Maternelle Garcin
RIANS



GUIMARD Julien
TRS
TOULON 3



MERVEILLE Catherine
Adjointe maternelle
Murair
TOULON 2

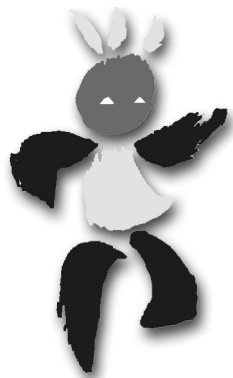


GUIGNARD Sarah
Adjointe élém.
St Exupéry
POURRIERES



PLANET Marc
T.M. élémentaire
L'Aspe
ST RAPHAEL

FICHE SYNDICALE MOUVEMENT 2008



**SNUipp
FSU**

Nom, prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Poste actuel : _____ Titre définitif ou titre provisoire

Nom de l'école : _____

Commune : _____

Fonction : _____

Ne rien inscrire dans ce cadre

Eléments pour la vérification de votre barème

1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2007 : années, mois, jours) / /

⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le 19

Date d'entrée à EN en FP1 : Le 19

⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le 19

⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le

⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le 19

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours)/...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du au

CONGE PARENTAL du au

CLM ou CLD du au

Service National du au

Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le

Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours)/...../.....

2/Notes et dates d'inspection : (donner les 3 plus récentes)

Le Note :

Le Note :

Le Note :

Correctif administratif :

(+ 0,5 point pour toute période de deux ans d'activité, sans inspection, avant le 31.12.07)

Attention ! La note corrigée ne peut dépasser la note-plafond de l'échelon.

Echelon avant le 31.12.2007 :

3/ Bonifications :

Pour les directeurs, indiquez la date de votre nomination sur votre poste actuel :

Pour les collègues nommés dans une école ouvrant droit à bonification (liste dans la notice de l'IA), indiquez la date de votre nomination à TD :

■ Grade : Instit ou Prof d'école

■ Titres : CAFIMF, DEPS, DESS, CAPSAIS, CAPA-SH (indiquer l'option) : obtenu le

■ Liste d'aptitude 2006 / 2007 / 2008 :

- direction 2 classes et plus

- école annexe

- direction spécialisée

Temps partiel

Demandez-vous un temps partiel pour l'année scolaire 2008/2009 ?

OUI ou NON

Si OUI quelle quotité ? %

Voeux

Vérifiez les voeux saisis à l'écran.

Vous pouvez nous joindre la photocopie de vos voeux (n'oubliez pas votre nom sur ce document) en donnant les précisions que vous jugez utiles.

⇒ **Avez-vous fait des voeux liés ?**

Si oui, avec qui ?

Nom/Prénom :

Pour quels postes ?

⇒ **Avez-vous demandé une priorité ?**

- Carte scolaire ?

Si oui, année de la fermeture ?

- Enfant handicapé ?

- Retour de Congé parental ?

- Retour de CLD ?

- Maintien sur un poste spécialisé ?

- Autre :